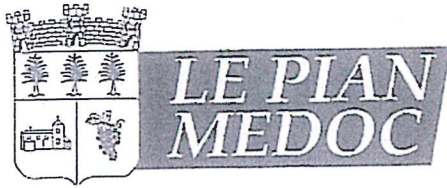



9

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX



Envoyé en préfecture le 13/06/2019
Reçu en préfecture le 13/06/2019
Affiché le 
ID : 033-213303225-20190612-2019_169-AI

EXTRAIT D'ACTE
ARRETES DU MAIRE
COMMUNE DE LE PIAN-MEDOC

**OBJET : arrêté prescrivant enquête publique
portant projet de modification du P.L.U
n° 2019-169**

Le Maire de la Commune de **LE PIAN-MEDOC**

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-1 et suivants et R.123-5,

Vu les articles L 123-1 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu l'ordonnance n°E19000087/33 en date du 04/06/2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux désignant Monsieur Henry Betbeder en qualité de Commissaire-Enquêteur,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2018 portant prescription de la 3^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme,

Vu les pièces soumises à enquête publique,

ARRETE

Article 1 :

Il est procédé à une enquête publique dans le cadre de la 3^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme pour une durée de 30 jours, du lundi 01 juillet 2019 au mercredi 31 juillet 2019 inclus.

Article 2 :

Monsieur Henry Betbeder a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par l'ordonnance n° E19000087/33 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Article 3 :

Le dossier d'enquête publique de la 3^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés à la Mairie du Pian Médoc (33290) pendant 30 jours consécutifs, aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie, 260 rue Pasteur, 33290 à Le Pian-Médoc, du 01 juillet 2019 au 31 juillet 2019 inclus (sauf week-end et jours fériés) de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, et sur le site internet www.lepianmedoc.fr.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Mairie du Pian-Médoc, 260, rue Pasteur, Le Pian-Médoc (33 290) avec la mention « 3^{ème} modification du PLU – A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur »

.../...

Article 4 :

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie, aux dates suivantes :

- lundi 01 juillet 2019 de 15h30 à 17h30
- Samedi 20 juillet 2019 de 10h à 12h
- mercredi 31 juillet de 15h30 à 17h30

Article 5 :

A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par Monsieur le Maire. Le Commissaire Enquêteur transmettra au Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 6 :

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront adressées à Monsieur le Préfet de la Gironde et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 7 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux d'annonces légales diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment en Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune du Pian Médoc.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Fait au Pian-Médoc, le 12 juin 2019

Le Maire,




Didier MAU.